

Jour de séance 70

le vendredi 1^{er} avril 2022

7 h

Prière.

Le débat ajourné reprend sur la motion 95, dont voici le texte :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

Le débat se termine. Après dispense, sur autorisation, des 10 minutes de sonnerie d'appel, la motion 95, mise aux voix, est adoptée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 27

l'hon. M. Holder	l'hon. M. Holland	M ^{me} Bockus
l'hon. M. Savoie	l'hon. M ^{me} Green	M. Cullins
l'hon. M. Higgs	l'hon. M ^{me} Dunn	M ^{me} Anderson-Mason
l'hon. M. Steeves	l'hon. M. Cardy	M. Turner
l'hon. M ^{me} Shephard	l'hon. M ^{me} Scott-Wallace	M. Ames
l'hon. M. Flemming	l'hon. M. Allain	M. Austin
l'hon. M. Fitch	l'hon. M ^{me} Johnson	M. Carr
l'hon. M ^{me} M. Wilson	l'hon. M. Hogan	M ^{me} S. Wilson
l'hon. M. Crossman	M. Wetmore	M ^{me} Conroy

CONTRE : 19

M. Arseneault	M. LeBlanc	M. Legacy
M ^{me} Thériault	M. K. Chiasson	M. Gauvin
M. Melanson	M. C. Chiasson	M. Mallet
M. McKee	M. Bourque	M. Landry
M ^{me} Landry	M. LePage	M. Arseneau
M. Guitard	M. D'Amours	
M. Coon	M ^{me} Mitton	

Le président de la Chambre, sur la demande de l'hon. M. Savoie, revient aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre.

L'hon. M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme sur-le-champ en Comité des subsides à accorder à Sa Majesté.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M^{me} S. Wilson.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M^{me} S. Wilson, présidente du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a abordé les travaux dont il a été saisi et a adopté la motion suivante :

que les subsides soient accordés à Sa Majesté.

La présidente du comité rapporte aussi qu'il lui est enjoint de demander à siéger de nouveau.

M^{me} S. Wilson, appuyée par le premier ministre, propose ce qui suit :

que le rapport du Comité des subsides soit adopté par la Chambre et que celle-ci adhère à la résolution portant que les subsides soient accordés à Sa Majesté.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'hon. M. Savoie demande au président de la Chambre de revenir aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre et propose, appuyé par le premier ministre, que l'étude des prévisions budgétaires en Comité des subsides soit inscrite à l'ordre du jour tant qu'elle ne sera pas terminée.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'hon. M. Savoie, appuyé par le premier ministre, propose que, conformément à l'article 109 du Règlement, le budget principal, 2022-2023, le budget de capital, 2022-2023, et le volume II du budget supplémentaire, 2022-2023, soient renvoyés au Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

M. Savoie annonce que l'intention du gouvernement est que la sanction royale ait lieu.

S.H. la lieutenant-gouverneure est annoncée et, invitée à faire son entrée, prend place au trône.

Le président s'adresse à Son Honneur, en ces termes :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

L'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick a adopté au cours de la période de session écoulée plusieurs projets de loi que je prie respectueusement en son nom Votre Honneur de sanctionner.

Le greffier adjoint donne lecture du titre des projets de loi, que voici :

- 69, *Loi sur la communication illégale d'images intimes ;*
- 72, *Loi concernant la modernisation de la législation régissant les sociétés à responsabilité limitée ;*
- 73, *Loi modifiant la Loi visant à accroître la sécurité des communautés et des voisinages ;*
- 74 *Loi modifiant la Loi sur le montage et l'inspection des installations électriques ;*
- 79, *Loi concernant la vente au détail du cannabis.*

Son Honneur accorde sa sanction, en ces termes :

La reine le veut. It is the Queen's wish.

Le greffier de l'Assemblée législative proclame la sanction de Son Honneur, en ces termes :

Au nom de Sa Majesté, S.H. la lieutenant-gouverneure sanctionne ces projets de loi, les édicte et en ordonne l'impression.

Son Honneur se retire de la Chambre. Le président de l'Assemblée remonte au fauteuil.

La séance est levée à 7 h 58.